

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Madame MARQUESUZAA et Madame GENTY, Conseillères
En présence de Monsieur AUBRY, Rapporteur public
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302427	RAPPORTEURE: Madame Sylvande PERDU
Titre de l'affaire	Le préfet des Pyrénées-Atlantiques défère devant le tribunal l'arrêté de permis de construire n° PC 064 499 23 S0002 dlivré le 21/02/2023 par la commune de Salies-de-Béarn à Mme Isabelle C. pour la construction d'une maison individuelle sur une parcelle sise chemin Lahitte	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
Défendeur	COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN Madame C. Isabelle	Maître LEPLAT Julien (Cour)
02)	DOSSIER N° 2201386	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. André P. demande l'annulation de la décision implicite de rejet née le 21 avril 2022 du silence gardé par la commune de PEYRAUBE sur sa demande d'autorisation d'exhumation des deux cercueils, présents dans les deux tombes placées sur la concession lui appartenant.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	P. André	Maître PICARD Patrick (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PEYRAUBE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2300733	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Sophie L. et autres demandent l'annulation du permis de construire PC 64 189 21B0041 délivré le 14/9/2022 par le maire de Ciboure au titre d'établissement recevant du public à l'Office public de l'habitat Sud Atlantic pour la construction d'un bâtiment collectif de 12 logements et d'un local commercial sur un terrain sis 25 avenue du Commandant Passicot.	
Demandeur	Nom des parties Madame L. Sophie Monsieur R. Bertrand Madame D. Chloé Monsieur D. Jean-Hilaire SCI OKAVONGO Monsieur et Madame L. Xavier Monsieur G. Alain Monsieur A. Jean-Claude Monsieur et Madame D. Christian	Représentants des parties CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CIBOURE PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE HABITAT SUD ATLANTIC	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIÉS CABINET COUDRAY SELARL ETCHE AVOCATS
04)	DOSSIER N° 2303173	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Abderrazac M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du 12 octobre 2023 par lequel le Président de l'établissement public Réseau Sport 64 l'a licencié sans préavis ni indemnité à titre de sanction à compter du 19 septembre 2023.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur M. Abderrazac	Représentants des parties Monsieur M. Abderrazac
Défendeur	ÉTABLISSEMENT PUBLIC RÉSEAU SPORT 64	ABL ASSOCIES

09 heures 00

05)	DOSSIER N° 2400954	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Alain G. demande au tribunal d'annuler la délibération prise par la Communauté de communes de la Haute Bigorre le 10 octobre 2023 et portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trébons, ensemble le rejet implicite de son recours gracieux du 6 décembre 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Alain	SCP CASADEBAIG & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE	Maître CARIOU-MARTIN Christophe (Cour)
Observateur	COMMUNE DE TREBONS	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
06)	DOSSIER N° 2403070	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Thierry P. demande l'annulation de la décision du 12 septembre 2024 par laquelle la Communauté de communes de Haute Bigorre a rejeté sa demande d'abrogation partielle du plan local d'urbanisme de la commune de Trébons en tant qu'il classe ses parcelles cadastrées D341 et D510 en zone A.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P. Thierry	Maître MARCEL Jean-William (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE	Maître CARIOU-MARTIN Christophe (Cour)
Observateur	COMMUNE DE TREBONS	Maire
07)	DOSSIER N° 2403071	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Patricia L. demande l'annulation de la décision du 13 septembre 2024 par laquelle la Communauté de communes de Haute Bigorre a rejeté sa demande d'abrogation partielle du PLU de Trébons en tant qu'il classe sa parcelle cadastrée D342 en zone A.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L. Patricia	Maître MARCEL Jean-William (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE	Maître CARIOU-MARTIN Christophe (Cour)
Observateur	COMMUNE DE TREBONS	Maire

09 heures 00

08)

DOSSIER N° 2500071

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire M. Ibrahima D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 30 décembre 2024 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, interdiction de retour sur le territoire d'une durée de trois ans et fixation de la Guinée comme pays de renvoi.

Nom des parties

Demandeur Monsieur D. Ibrahima

Défendeur PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Représentants des parties

Maître SANCHEZ-RODRIGUEZ Francisco

Arrêté le 31/08/2026

Le président du tribunal